

OBJETS INTERDITS DANS LE STADE



Articles pyrotechniques
et matériels explosifs



Banderoles : messages
injurieux, politiques,
idéologiques, philosophiques,
publicitaires, racistes ou
xénophobes



Pointeurs laser



Hampes rigides,
fagots de drapeaux



Bouteilles, Contenants à bouchon, Verres, Canettes



Armes



Outils



Vuvuzelas



Animaux



Casques



Chaussures de sécurité

Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :

- Banderoles, insignes, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vu par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses, ou commerciales ou présentant notamment un caractère raciste ou xénophobe ;
- Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées et les stroboscopes ;
- Toute boisson alcoolisée ;
- Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme, de mettre en péril la sécurité du public et/ou des acteurs de la rencontre, ou de troubler le déroulement de la manifestation, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les objets en verre, les casques, les cornes de brume, les hampes rigides et de gros diamètre, les fagots de drapeaux, les barres, les boîtes métalliques, les bouteilles peu importe leur contenance et leur matière, les contenants à bouchon (gourdes..) , les pointeurs laser, les vuvuzelas et les piles ;
- Les animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et d'assistance à la personne, tels que définis à l'article R241-23 du code de l'action sociale et des familles.